

Projet-TP : Règles du jeu

I - Présentation Général :

Imaginez ... vous devenez propriétaire d'une entreprise de Bâtiment et Travaux Publics! Vous devez réaliser des projets proposés par les communes de votre département ! Avec vitesse, efficacité et qualité vous aurez à réaliser ceux-ci dans les plus brefs délais !

C'est maintenant possible avec Projet-TP ! Devenez entrepreneur, transporteur de matériels et de marchandises, concessionnaire, ...

II – Débuter l'aventure Projet-TP

1) Inscription

L'inscription à Projet-TP est totalement gratuite. Celle-ci est très rapide. Pour se faire suivez ces quelques étapes :

- Cliquez sur le lien « inscription » dans la page d'accueil de projet-tp.com
- Remplissez les champs obligatoire (Nom, Prénom, adresse mail, ...) puis cliquez sur valider.
- Activez votre compte grâce au mail de confirmation reçu sur votre boîte mail indiquée précédemment.

NB : Vous devez obligatoirement avoir une **adresse mail valide** pour vous inscrire sur Projet-TP.

2) Premières actions

Après avoir validé votre compte par le biais du mail de confirmation vous devez choisir plusieurs éléments avant de commencer l'aventure. Tout d'abord sélectionnez votre région, puis département. Ensuite, vous avez le choix entre 3 lots. En effet, à l'inscription vous recevez 130 000 euros, 1 hangar de 50m², une aire de stockage de 100 m², un ouvrier et un chef de chantier mais en plus de cela, vous avez le choix entre 3 lots :

- ➔ Lot #1 : 2 bâtiments (1 hangar de 50m² et 1 aire de stockage de 50m²) et 1 ouvrier
- ➔ Lot #2 : 1 mini-pelle d'une valeur de 13500 euros et 1 ouvrier
- ➔ Lot #3 : 1 aire de stockage de 100 m², 1 ouvrier et 1 chauffeur.

III – Les bâtiments dans Projet-TP

1) Construire un bâtiment

Les bâtiments sont très importants dans Projet-TP comme dans la réalité. En effet, ceux-ci vous permettent de conserver vos matériels et marchandises plus longtemps en les protégeant des attaques extérieures tels que la pluie, le vent, la neige, ...

Pour construire un nouveau bâtiment, cliquez sur le lien « Nouveau bâtiment » dans la page « Mes Bâtiments ».


Arrivé sur cette page, vous devez choisir entre deux types d'entrepôt :

- Le Hangar → Celui-ci permet d'entreposer les matériels. Lorsqu'ils sont entreposés dans le hangar il s'abîme beaucoup moins que dehors.
- L'aire de stockage → Celle-ci permet d'entreposer vos matériaux nécessaires aux travaux

Choisissez donc une sorte de bâtiment en fonction de vos besoins. Nous allons prendre un exemple : *Nous voulons construire un hangar de 50m²*

Pour ce faire, une fois arrivé sur la page de la construction d'un hangar je choisis la surface de celui-ci (ici 50m²) puis l'entreprise qui va réaliser l'ouvrage. A ce moment là vous avez 3 choix. Les voici en détail :


- « Mon entreprise » → Dans ce cas c'est à vous d'apporter les matériaux et les matériels nécessaires aux travaux.
- « Autre entreprise » → Dans ce cas, lorsque vous accepterez le devis, cela va créer un appel d'offre qui sera visible par toutes les entreprises de Projet-TP. Un prix minimum est calculé dans le même temps. Par la suite, les entreprises virtuelles vous proposent des prix : A vous de choisir celle qui vous intéresse le plus : Le prix peut être ? Ou bien le professionnalisme de l'entreprise ?
- « Projet-TP » → Dans ce cas, votre bâtiment est créé par Projet-TP. Vous n'avez rien à gérer. Les travaux débutent dès que vous cliquez sur accepter. En contre-partie, le prix au m² est plus élevé !

Une fois le contrat accepté, vous n'avez plus qu'à attendre que le bâtiment soit fini. Tous vos bâtiments en construction sont hachurés dans la page « mes bâtiments ». De plus vous pouvez voir le temps restant des travaux en survolant le bouton .

2) Entretenir mes bâtiments

Pour cela, c'est très simple, cliquez sur ce bouton . Ensuite, choisissez un ouvrier pour effectuer cette tâche puis valider. Voilà, c'est fait !

3) Démolir un bâtiment

Avant de démolir un bâtiment vous devez vous assurez que celui-ci soit vide. Une fois cela effectué, vous pouvez cliquer sur le bouton . Cela va créer un appel d'offre pour les autres joueurs. Ainsi, vous n'avez plus qu'à sélectionner l'entreprise et celle-ci va s'occuper de la démolition.

NB : Pour sélectionner une entreprise dirigez-vous dans « Mon bureau », puis « mes commandes ». Enfin, cliquez sur l'action à réaliser puis choisissez l'entreprise virtuelle !

IV – Les matériels dans Projet-TP

1) Acheter un matériel

a) Neuf

Pour cela, rendez vous dans les sections « Mes matériels » puis « Matériels neufs ». Une fois dans cette page, vous avez la liste des types de matériels pouvant être achetés (tracteurs, pelleteuses, ...). Sélectionnez ce que vous voulez. Nous allons prendre un exemple : *Nous voulons acheter une benne TP*. Ensuite est affiché toutes les bennes disponibles à l'achat. Cliquez sur une pour avoir des informations supplémentaires, puis achetez la si vous le souhaitez.

a) Occasion

Pour cela, rendez vous dans les sections « Mes matériels » puis « Matériels d'occasions ». Une fois dans cette page, vous avez la liste des types de matériels pouvant être achetés (tracteurs, pelleteuses, ...). Sélectionnez ce dont vous voulez. Nous allons prendre un exemple : *Nous voulons acheter une benne TP*. Ensuite sont affichées toutes les bennes disponibles à l'achat. Vous pouvez les trier par région. Une fois votre choix fait, cliquez sur une pour avoir des informations supplémentaires, puis achetez la si vous le souhaitez.

2) Vendre un matériel

Si vous souhaitez vendre un matériel rendez vous dans la section « Mes matériels » puis cliquez sur le matériel que vous voulez vendre. Une fois sur le détail du matériel cliquez sur « Informations sur l'achat / vente ». Une nouvelle section apparaît. Ici, vous pouvez mettre un prix de vente. Automatiquement, le matériel sera positionné dans la liste des matériels en vente. A tout moment vous pouvez modifier le prix ou retirer le matériel de la vente.

3) Assurer un matériel

Vos matériels peuvent tomber en panne à tout moment. Ainsi, les frais peuvent vite être importants si les pannes s'enchainent ! C'est pour cela qu'un assureur vous propose de protéger vos matériels. Pour ce faire, allez dans la page Assurances puis choisissez votre formule :

| Formule | Couverture des frais |
|------------|----------------------|
| Initiale | 25% |
| Economique | 50% |
| Complète | 75% |
| Intégrale | 100% |

Ensuite suivez les étapes indiquées. Une fois vos matériels assurés, vous retrouvez le détail de ceux-ci en bas de la page Assurances.

NB : Attention, pour souscrire une assurance, les bureaux doivent être ouverts !

NB #2 : L'assurance crée automatiquement un groupe pour les matériels n'étant pas assurés.

4) Les pannes

Dans Projet-TP, on distingue 6 catégories de pannes, voici leurs caractéristiques :

| Catégorie | Prix | Durée d'indisponibilité (jours) |
|-----------|-------|---------------------------------|
| 1 | 100€ | 1 |
| 2 | 100€ | 1 |
| 3 | 500€ | 1 |
| 4 | 1000€ | 1 |
| 5 | 2500€ | 2 |
| 6 | 5000€ | 2 |

NB : Il ne faut pas oublier qu'il vous faudra **un mécanicien par matériel en panne** afin de le réparer !

V- Le commerce

Le commerce est divisé en 4 grandes catégories :

- ➔ Ressources naturelles
- ➔ Métalliques
- ➔ Matières transformées
- ➔ Minerais
- ➔ La centrale

Nous allons prendre un exemple : Je veux acheter 100 moellons pour construire un mur.

Je me dirige donc dans la section « Matières transformées » puis je clique sur « acheter » en dessous des moellons. Ensuite je dois choisir le moyen de transport de la marchandise. 3 choix s'offrent à vous en fonction de la marchandise :

- ➔ Le camion (et la benne ou le plateau)
- ➔ Le tracteur (et la benne TP)
- ➔ Le camion benne

Après avoir choisi le moyen de transport, choisissez la quantité (ici 100). Après avoir cliqué sur valider vous êtes redirigé vers la page de vos matériels.

A côté du matériel que vous avez choisi pour transporter la marchandise deux icônes « vider » apparaissent. Pour faire simple, la première sert à décharger dans vos bâtiments et la seconde pour alimenter sur vos contrats (*cf. partie contrat*)

NB : Dans Projet-TP, pour faciliter la programmation informatique, $1\text{m}^3=1\text{tonne}$

VI- Mes employés

1) Embaucher

Pour embaucher des employés vous avez trois choix :

- ➔ Soit embaucher quelqu'un sans formation ni niveau d'expérience pour cela rendez vous dans la section « Embaucher » puis en bas de page remplissez simplement le champ du « nom de l'employé ».
- ➔ Soit embaucher une personne étant déjà sur le marché. En effet, les autres joueurs peuvent renvoyer des employés. S'ils le font, ceux-ci se retrouvent dans la page « Embaucher » puis section « Liste des employés sans emploi ». Lorsque vous passez par cette méthode, vous prendrez quelqu'un ayant déjà de l'expérience et une formation ! Ainsi, plus de frais extérieurs hors du salaire.
- ➔ Soit aller dans la section « Demande d'emploi ». Sur cette page cliquez sur « Récupérez les CV ». Vous pouvez réessayer chaque jour. Cette option vous permet de récupérer quelques CV aléatoires qui vous sont réservés. Là aussi, il n'y aura plus de frais de formations extérieures hors du salaire.

2) Formation

Un employé non-formé ne vous est d'aucune utilité dans votre entreprise. C'est pour cela qu'une formation doit être dispensée. Pour cela, rendez vous dans la partie « Ecole de formation ». Une liste de vos employés sans formation apparait. Choisissez la formation que vous voulez lui donner. Un détail vous résume le temps de formation et le prix.

3) Liste des différents métiers dans Projet-TP

Nous retrouvons 7 métiers différents dans Projet-TP, les voici :

| Nom | Cout de la formation | Durée de la formation | Salaire (par mois) | Utilité |
|---------------------|----------------------|-----------------------|--------------------|---|
| Ouvrier | 350€ | 7 jours | 1400€ | La personne de base dans un chantier. Il entretient aussi vos bâtiments. |
| Mécanicien | 350€ | 8 jours | 1400€ | Permet de réparer vos machines en panne et d'entretenir vos matériels |
| Chef de chantier | 400€ | 8 jours | 1600€ | Il organise le chantier pour permettre un meilleur fonctionnement |
| Ingénieur | 625€ | 10 jours | 2500€ | C'est lui qui met le travail sur papier en faisant preuve d'ingéniosité. |
| Architecte | 750€ | 12 jours | 3000€ | Permet d'agencer un bâtiment ou endroit de la meilleure façon possible |
| Conducteur d'engins | 450€ | 5 jours | 2000€ | C'est lui-même qui conduira vos pelleteuses, chargeuses, ... (Et non les camions) |
| Chauffeur | 450€ | 6 jours | 1800€ | Il conduit vos camions et camions-bennes |

VII– Les contrats

1) Les types de contrats

5 types de contrats sont disponibles dans Projet-TP :

- ➔ Les contrats Communes. Ils se font sous forme d'appels d'offres. Cela signifie que tout le monde peut proposer un prix pour le réaliser.
- ➔ Les contrats GDE (Générale des eaux de Projet-TP). Ils se font sous forme d'appels d'offres. Cela signifie que tout le monde peut proposer un prix pour le réaliser.
- ➔ Les contrats GPTP (Gaz de Projet-TP). Ils se font sous forme d'appels d'offres. Cela signifie que tout le monde peut proposer un prix pour le réaliser.
- ➔ Les AOJ (Appels d'offres entre joueurs). Ils se font sous forme d'appels d'offres. Cela signifie que tout le monde peut proposer un prix pour le réaliser.
- ➔ Les AOP (Appels d'offres personnels). Ceux-ci ne se font pas sous appels d'offres. C'est-à-dire que chaque joueur du jeu (abonné) se fait proposer des contrats. Seul lui peut proposer un prix et s'il le fait, il sera automatiquement choisi

NB : Pour les appels d'offres générales (que tous les joueurs peuvent voir), le choix du « gagnant » du contrat se fait par les administrateurs. Ceux-ci choisissent l'entrepreneur qui aura le contrat en fonction du nombre de contrats en cours, de son activité, son compte en banque, ...

2) Réalisation du contrat

Pour que vous compreniez correctement le fonctionnement des contrats, nous allons prendre un exemple : *J'ai proposé un tarif pour un appel d'offre « communes » pour creuser une tranchée.*

En attendant l'acceptation du contrat, celui-ci est dans la section « Mes contrats temp. ». Une fois accepté, celui-ci est automatiquement déplacé dans la section « Mes contrats ».

Maintenant, nous pouvons réaliser le contrat. Je rentre donc dans celui-ci, une page s'affiche avec 3 étapes différentes :

- ➔ Etape 1 : Vérification de la disponibilité de vos ressources pour les travaux.
- ➔ Etape 2 : Engagement des employés nécessaire pour effectuer les travaux le plus rapidement possible.
- ➔ Etape 3 : Réalisation des travaux

A) Etape 1

Dans celle-ci se produit simplement la vérification des ressources. C'est-à-dire que l'on regarde si vous disposez d'assez de matériaux pour votre contrat. Dans notre exemple (creuser), il ne faut pas de matériaux, cette étape n'est donc pas à faire.

B) Etape 2

Dans celle-ci, vous choisissez les employés qui vont être assignés sur le contrat. Vous avez un nombre minimum et un nombre maximum à remplir. Plus vous mettez d'employé, moins la durée du contrat sera longue (de même que pour les matériels).

C) Etape 3

La plus importante des étapes. Nous allons nous y attarder un peu plus. Une fois cliquez sur le bouton « valider », Une page s'affiche intégrant le détail des travaux, étape par étape. Pour réaliser la première, cochez la case du dessus comme ici : Décaissement : Évacuation de la terre

Après s'affichent les caractéristiques nécessaires au travail (employés, matériels, ...). Cliquez ensuite sur « voir la durée des travaux » pour recalculer le temps nécessaire. Si vous êtes satisfait cliquez sur « Valider ».

Faites cela pour chaque étape.

IMPORTANT : Chaque jour, N'oubliez pas de pointer sur votre chantier. Si vous ne le faites pas, le contrat n'avance et vous provoquerez des retards et, si cela se reproduit plusieurs fois, vous pourrez écoper d'une amende.

Vous recevrez votre argent une fois votre contrat fini.

NB : Un matériel étant utilisé sur un contrat, il ne peut pas être utilisé à l'extérieur. Il faut donc bien gérer son utilisation.

3) « Mes commandes »

Enfin, nous allons vous parler de la section « Mes commandes ». Dans celle-ci, vous pourrez suivre l'évolution des contrats que vous avez créés. Par exemple la construction d'un hangar ou sa destruction. De cette page vous pouvez :

- ➔ Sélectionner le joueur qui va réaliser votre contrat
- ➔ Voir l'avancement des travaux


Cette section n'est donc pas à négliger !

VIII– Divers

1) Messagerie Privée

Une messagerie privée est présente dans le jeu. Grâce à celle-ci vous pouvez communiquer simplement avec les joueurs de Projet-TP tout en respectant la charte.

Vous pouvez aussi gérer une liste de contacts. Pour cela, allez dans la section « rechercher » en bas à gauche sur votre page d'accueil. D'ici, cherchez un contact à ajouter. Une fois le joueur trouvé,

cliquez sur  pour l'ajouter à vos contacts. Vous pouvez retrouver votre liste de contacts depuis la page « Mes contacts » en page d'accueil.

2) La météo

La météo est importante dans Projet-TP comme dans la réalité. En effet, celle-ci influe sur la longueur des contrats (*en projet*).

De plus, il y a un système d'alerte. Lorsque l'une est déclenchée, tous les travaux sont interrompus et de la casse est prévisible sur les matériels n'étant pas protégés (*en projet*).

3) Livre d'or

Un livre d'or est à votre disposition pour laisser vos impressions sur le jeu et son ambiance. Politesse et courtoisie sont de rigueur !

4) Forum

Un forum est à votre disposition pour discuter avec les autres joueurs de Projet-TP. Mais attention, vous devez lire la charte avant de poster un message. Tout message ne la respectant pas pourra être supprimé par les modérateurs et/ou administrateurs et la personne en question pourra être sanctionnée tant sur le forum que sur le jeu.

Cf. : Lien vers la charte → *A venir*

5) Chat

De même que pour le forum, celui-ci permet de discuter entre joueurs de Projet-TP. Toute personne ne respectant pas la chartre pourra être bannie du chat sans préavis.

6) Informations personnelles

Dans la section « Mon bureau », vous trouverez deux pages permettant de modifier les quelques informations personnelles. N'hésitez pas à vous en servir pour modifier votre adresse mail ou bien votre mot de passe.

7) Contactez l'équipe technique

Un lien en bas de page est disponible pour contacter l'équipe de Projet-TP.

NB : Si vous souhaitez contacter l'équipe pour un bug ou problèmes techniques merci d'utiliser la section du forum prévue à cette effet.

Lien vers la section Bugs : → *A venir*

8) Dernières informations

Les administrateurs du site projet-TP.com peuvent exclure de leur jeu, toute personne tenant des propos racistes et injurieux ainsi que toute personne s'étant rendue coupable de tricherie par quelque moyen que se soit, notamment en créant des multi-comptes. Ces personnes, ayant ou non

souscrit un abonnement, se verront exclues du jeu sans préavis et ne pourront bénéficier d'aucun remboursement pour quelques raisons que ce soit.































Cf. condition générale de vente

IX- L'abonnement

Comme vous le savez, le site Projet-TP.com propose de souscrire un abonnement afin de bénéficier du jeu dans sa version complète. Pourquoi un tel dispositif ?

- ➔ Permettre un accès au jeu 24h/24h dans de bonnes conditions
- ➔ Eviter un site rempli de publicités
- ➔ Lutter contre les multi comptes
- ➔ Subvenir aux coûts des serveurs, hébergements, ...

Si vous ne possédez pas d'abonnement, l'accès à certaines parties du site vous sera bloqué. Voici un tableau récapitulatif

| Actions | Sans abonnement | Avec abonnement |
|--|---|---|
| Acheter des matériels neufs |  |  |
| Construire des bâtiments (uniquement grâce à soi ou à un autre joueur) |  |  |
| Effectuer les contrats publics (communes, GDE, GTP) |  |  |
| Demander un prêt |  |  |
| Posséder plus de 6 matériels |  |  |
| Souscrire à une assurance |  |  |
| Avoir plus de 12 employés |  |  |
| Bénéficier des primes |  |  |
| Récupérer les CV (employés) |  |  |
| Faire les bâtiments par « Projet-TP » |  |  |
| Acheter des matériels d'occasions |  |  |
| Accéder aux contrats personnels (AOP) |  |  |
| Accéder aux contrats entre les joueurs (AOJ) |  |  |
| Bonus sur les contrats publics * |  |  |
| Accéder aux nouveautés en avant-première |  |  |

- Un joueur abonné aura plus de chance d'être choisi par les administrateurs sur les contrats publics.